

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjointes au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de Cenci Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Absents : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024_073 – DOMAINE & PATRIMOINE
Convention d'autorisation de tirants d'ancrage

Dans le cadre de la construction « Les Feuilles d'Or », la société Cap Développement doit mettre en œuvre des parois berlinoises afin de maintenir les terres de la voie communale « Rue de l'automne ».

Ces parois sont maintenues par des tirants d'ancrage, qui doivent être implantés pour partie sous la voirie.

Afin de formaliser cette implantation, une convention d'autorisation est à établir entre les parties.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de tirants d'ancrage entre la Commune et la société Cap Développement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Nadia Laoufi

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24
Publication en ligne le 09/08/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS